

Rencontre DR/OS du 8 septembre 2016

Présents pour l'administration : Ghislaine Gibello, Gwladys Maure.

Présents pour les syndicats : Marie-Claude Quiddoz et Janique Guiramand (Sud-Recherche), Gilles Favier (SNPTES), Ivan Guerneur (SNCS-FSU) et Gilles Niel (SNTRS-CGT)

1 - À propos de la mise en place du RIFSEEP, est-ce qu'il y aura un interlocuteur privilégié au service RH ? Lorsque les agents auront reçu le courrier

En plus du référent, nommé pour les régions de Toulouse, Montpellier et Marseille et basé à Montpellier, il y aura une personne du SRH pour aider à la mise en place pratique du RIFSEEP sur la DR13 mais elle ne sera pas un interlocuteur privilégié pour les agents qui auraient des questions particulières.

En effet un courrier individuel doit être envoyé à chaque agent (courant novembre?) pour préciser dans quelles conditions sera calculé le montant de son RIFSEEP en remplacement de la PPRS. Ce courrier peut susciter des questions pour les IT concernés d'où la question posée à l'administration.

Celle-ci a affirmé que la mise en application prendrait effet au 1^o janvier 2017, alors que le DRH (Mr Coural) a annoncé aux OS en juillet dernier que la mise en application prendrait effet au 1^o septembre 2017. Même là il y a divergences d'information.

Pour info donnée uniquement aux adhérents de la section (hors discussion de cette rencontre avec notre Déléguée), le bureau de section propose une réunion d'information sur la mise en application du RIFSEEP le 30 septembre à 13h.

2 – Sur les 6 emplois professionnels réservés sur la DR13, combien sont effectivement pourvus à ce jour ?

Aucun à ce jour puisque les concours ne sont pas terminés ! Mme Gibello a affirmé que pour chacun des 6 EPR, il y avait plusieurs candidats et que chacun des 6 postes était donc susceptible d'être pourvu. La Délégation alerte les instituts s'il n'y avait pas de candidat sur un des postes.

3 – Les agents ayant obtenu un CDI au CNRS n'ont toujours pas de statut avec un déroulé de carrière, contrairement aux CDI de l'Université qui sont contractuels ? Peut-on attendre un changement pour ces personnels de la part du CNRS ?

Il n'y a pas de grille de progression de carrière pour les CDI au CNRS ; leur contrat est avant tout sur une base salariale qui peut être revalorisée au cours du temps. Ils ont droit à la mobilité, à la formation permanente. Lorsqu'un CDI recherche une mobilité, il est conseillé de venir rencontrer la RRH qui préserve une totale discrétion si elle est demandée.

Mme Gibello veut bien connaître les contrats CDI signés à l'UM et signale que ce sont souvent les laboratoires qui posent difficulté pour renouveler ou pérenniser un CDI.

4 – Les mandataires peuvent accéder à la GED pour les campagnes d'avancement mais il n'y a aucune visibilité des dossiers (question SNPTES + Sud-Recherche)

La RRH n'est pas au courant et fera un rappel sur la procédure aux OS de la DR13. La liste des experts ne sera pas accessible au niveau régional mais national.

5 – Quoi de neuf pour la mise en place des panneaux syndicaux ? pour le système de badges d'accès au campus CNRS ?

Les panneaux syndicaux sont arrivés sur le campus en juillet et seront installés "prochainement" à la sortie de la cantine. Un panneau mobile est aussi prévu dans le hall d'accueil.

Les badges personnels doivent permettre aux agents l'accès aux bâtiments du campus et être compatibles avec les cartes multi-services en place dans les universités. Le système est financé par le CNRS. Toujours en projet.

6 – L'utilité des macarons pour rentrer en voiture sur le campus ? (certains véhicules rentrent sur le campus sans macaron, pourquoi ?)

Les personnels IGF/IGH ont un badge qui leur permet de rentrer sur le campus ; les livreurs peuvent rentrer aussi. Enfin sur autorisation, pour un colloque par ex., certains extérieurs peuvent rentrer dès lors qu'une liste de noms a été fournie à l'administration.

7 – L'écran de la cantine pour l'affichage des infos concernant l'action sociale ?

C'est une demande récurrente de la part des OS ... Bien que la cantine soit propriété du CNRS et que l'écran qui se trouve dans la file d'attente soit aussi propriété du CNRS, la gestion de cet affichage est réservée au prestataire de la cantine, la Sodexo, par un marché national entre le CNRS et tous les prestataires en France.

Du fait de ce marché national, seules les infos de la Sodexo peuvent passer sur cet affichage. Actuellement il n'y a aucun affichage car la société qui a le marché (Pi Electronique) n'a pas fourni le logiciel adéquat !